

**ACA asbl**Organisme de contrôle agréé
Installations électriquesMeensesteenweg 338, 8800 Roeselare
TEL: 065/334 979 FAX: 065/336 629
www.acavzw.be / info@acavzw.be
Numéro de TVA: BE 0811 407 869

513601979

Réf: 2020031108

**RAPPORT D'UN EXAMEN DE CONFORMITE AVANT MISE EN USAGE ET/OU VISITE DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION****Données générales**

Lieu du contrôle:	Rue de l'Industrie 11, 7090 BRAINE LE COMTE				
Propriétaire:	Schier Serge, Rue De l'Industrie 11 K, 7090 BRAINE LE COMTE				
Client:	Schier Serge, Rue De l'Industrie 11, 7090 BRAINE LE COMTE				
Type de locaux:	Maison	GRD:	ORES	Tarif:	Bihoraire
Code EAN de l'installation:	Non-communicé	N° compteur:	/	Index:	/ kWh
Installateur:	Schier Serge, Rue De l'Industrie 11 K, 7090 BRAINE LE COMTE				
N° TVA:	/	ou n° carte ID:	592-8229544-48	Émis à:	BRAINE LE COMTE le 14/06/2018
Agent-visiteur:	Frédéric Querriaux				Date du contrôle: 16/03/2020

Type de contrôle

Conformément aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) - Procédure interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle:	Art. 271/271bis Contrôle périodique
Info complémentaire:	Installation complètement renouvelée après 01/10/1981
Réinspection à:	/
Protection contre les chocs électriques par contacts indirects: Art. 86 Locaux ou emplacements domestiques (réseau TT - alimentation de l'installation via compteur électrique)	

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	2 x 230V	Courant nominal max:	40 A	Courant nominal sécurité principale:	40,00
Section du câble d'arrivée:	4/16 mm²	Type:	XVB	Section:	/
Prise de terre:	Barre ou piquet de terre			Conducteur de terre:	16 mm²
Différentiel principal - In:	40 A	Sensibilité DI:	300 mA	Nombre de pôles:	4
Différentiel(s) principal(s) extra:					
Différentiel secondaire - In:	40 A	Sensibilité DI:	30 mA	Nombre de pôles:	4
Différentiel(s) secondaire(s) extra:	1xDiff 30 mA 40A BIP				
Nombre de circuits:	19	Nombre de coffrets:	2		

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	27,2 Ohm	Protection contre les contacts indirects:	En ordre	Plombage du différentiel:	En ordre
Isolement générale:	6,32 MOhm	Fonctionnement différentiel - Bouton test:	En ordre	Etat du matériel électrique fixe:	En ordre
Test de continuité:	En ordre	Fonctionnement différentiel - Test défaut:	En ordre	Schémas vs. réalité:	En ordre
Protection contre les contacts directs:	En ordre				

Conclusion : L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE		L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le: 25 ans après date du contrôle ☐ par le même organisme (*)	
NOMBRE D'ANNEXES	Schéma d'implantation: Oui	L'AGENT-VISITEUR: 	Visa du distributeur:
	Schéma unifilaire: Oui Plan influences externes: N/A Autres: /		

Visa de l'organisme de contrôleACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique (et doit - le cas échéant - être soumis au Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail). En outre, toute modification intervenue dans l'installation doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante de l'installation électrique doit faire l'objet d'un examen de conformité avant la mise en usage. Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

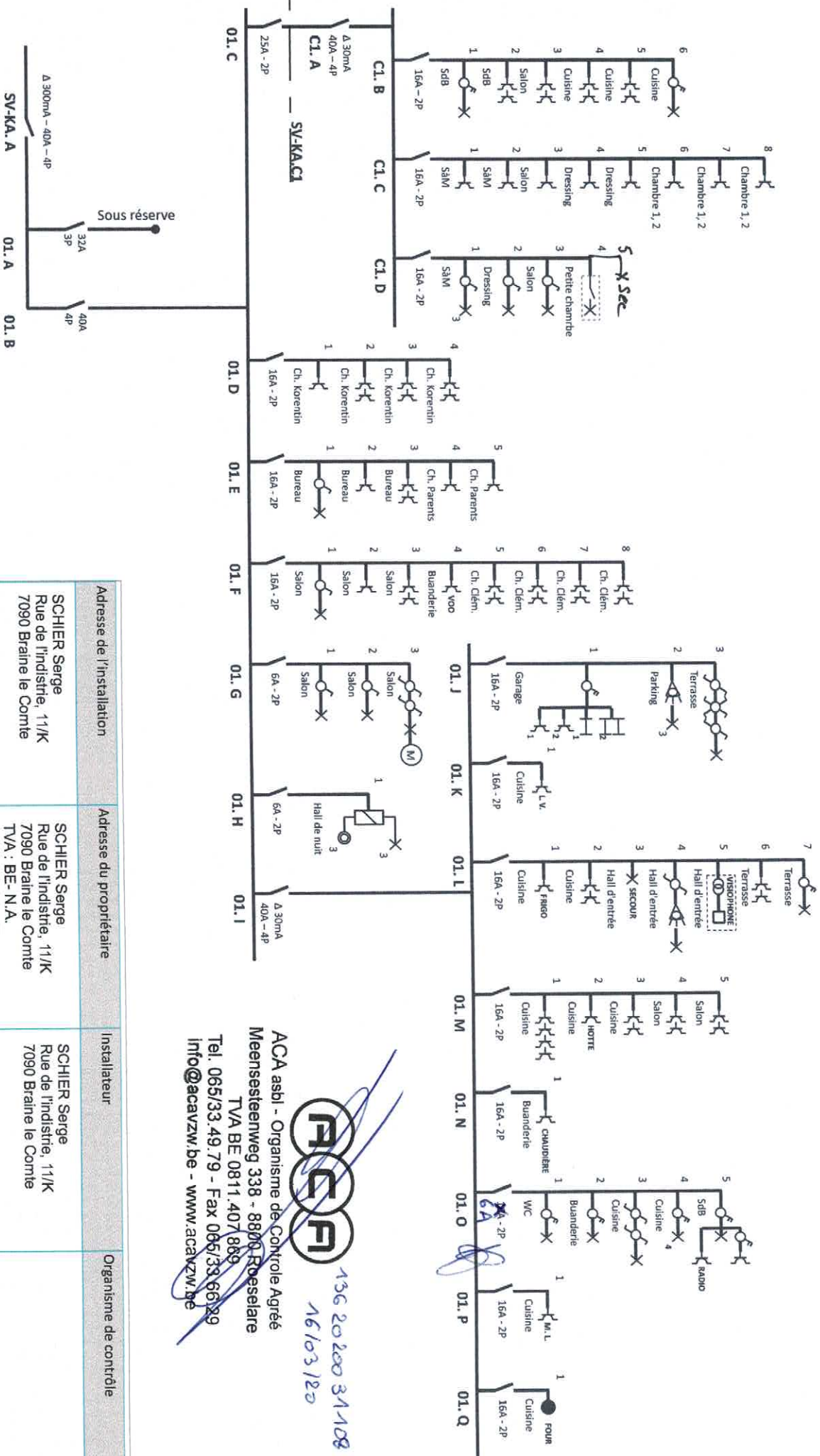
Description des circuits

Disj Auto BIP 3x6A / 13x16A / 1x25A
Disj Auto TRI 1x32A
Disj Auto TETRA 1x40A

CONSTATATIONS: Remarques

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AB : Il est conseillé de contacter le gestionnaire de réseau afin de mettre conforme aux normes de bon artisanat la partie en amont de l'origine de l'installation électrique.
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD1 : Le contrôle ne comprend que les parties de l'installation électrique comme repris dans les schémas (signés) annexés.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique reprise au moment de la vérification.
- AE : Le bien est meublé au moment du contrôle.
- AH : Il est conseillé d'obturer correctement et complètement toutes les ouvertures non utilisées de l'installation existante (introduction des câbles, ouvertures dans l'écran de protection,...). (art. 19)
- AK : Tous les appareils de classe I doivent être alimentés obligatoirement par des socles de prises avec broche de terre reliée à la prise de terre.
- U1 : Les schémas électriques étaient présents au moment de la visite pour le contrôle et ont été vérifiés sur place. Ceux-ci doivent être soumis à nouveau lors de la prochaine visite de (ré)inspection.

CONSTATATIONS: Infractions



Adresse de l'installation

SCHIER Serge
Rue de l'Indistrie, 11/K
7090 Braine le Comte

Adresse du propriétaire

SCHIER Serge
Rue de l'Indistrie, 11/K
7090 Braine le Comte
TVA: BE-N.A.
Le 16 mars 2020

Installateur

SCHIER Serge
Rue de l'Indistrie, 11/K
7090 Braine le Comte

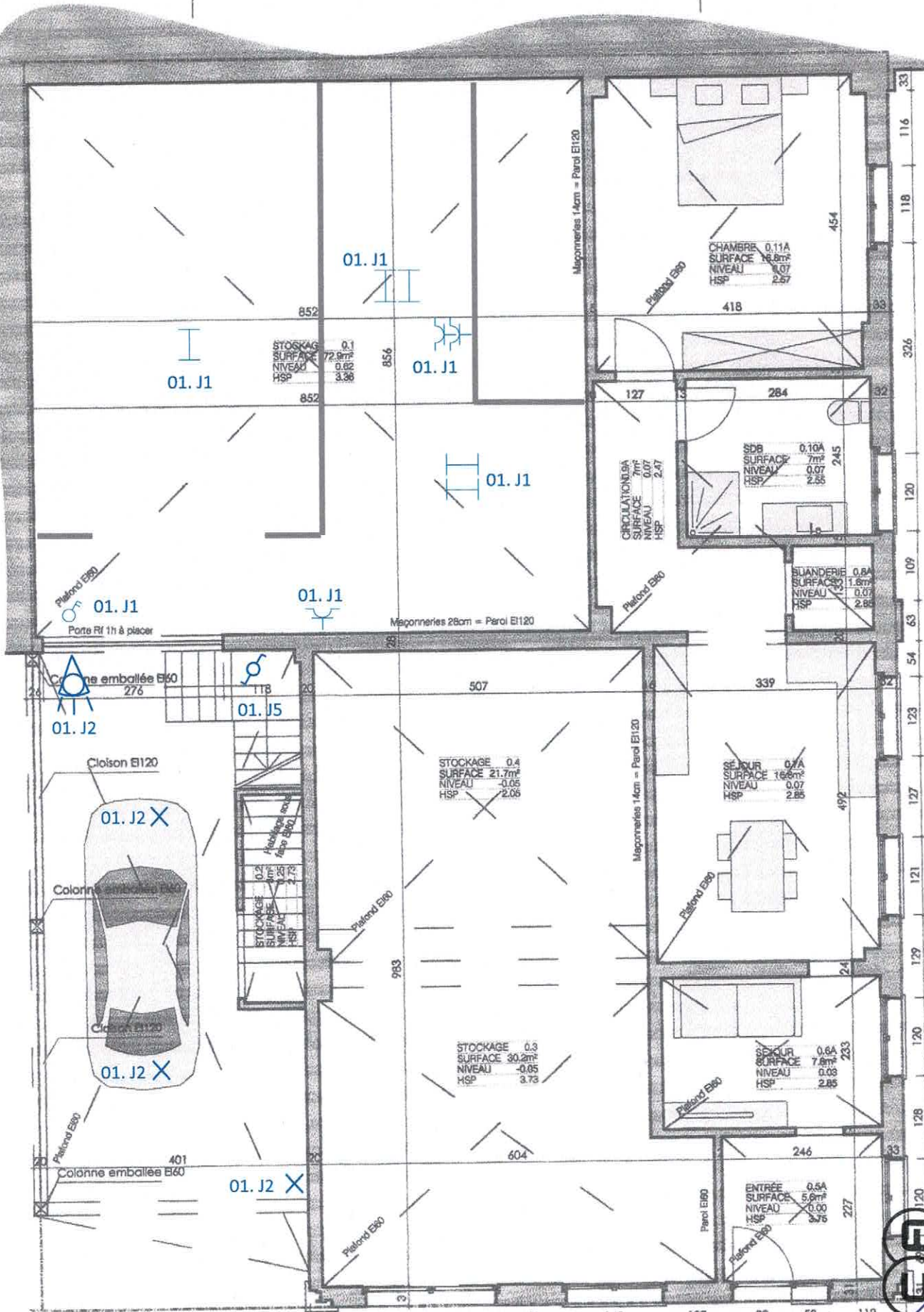
Organisme de contrôle

ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.889
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be



136 20200 31108
16/03/20

SCHIER



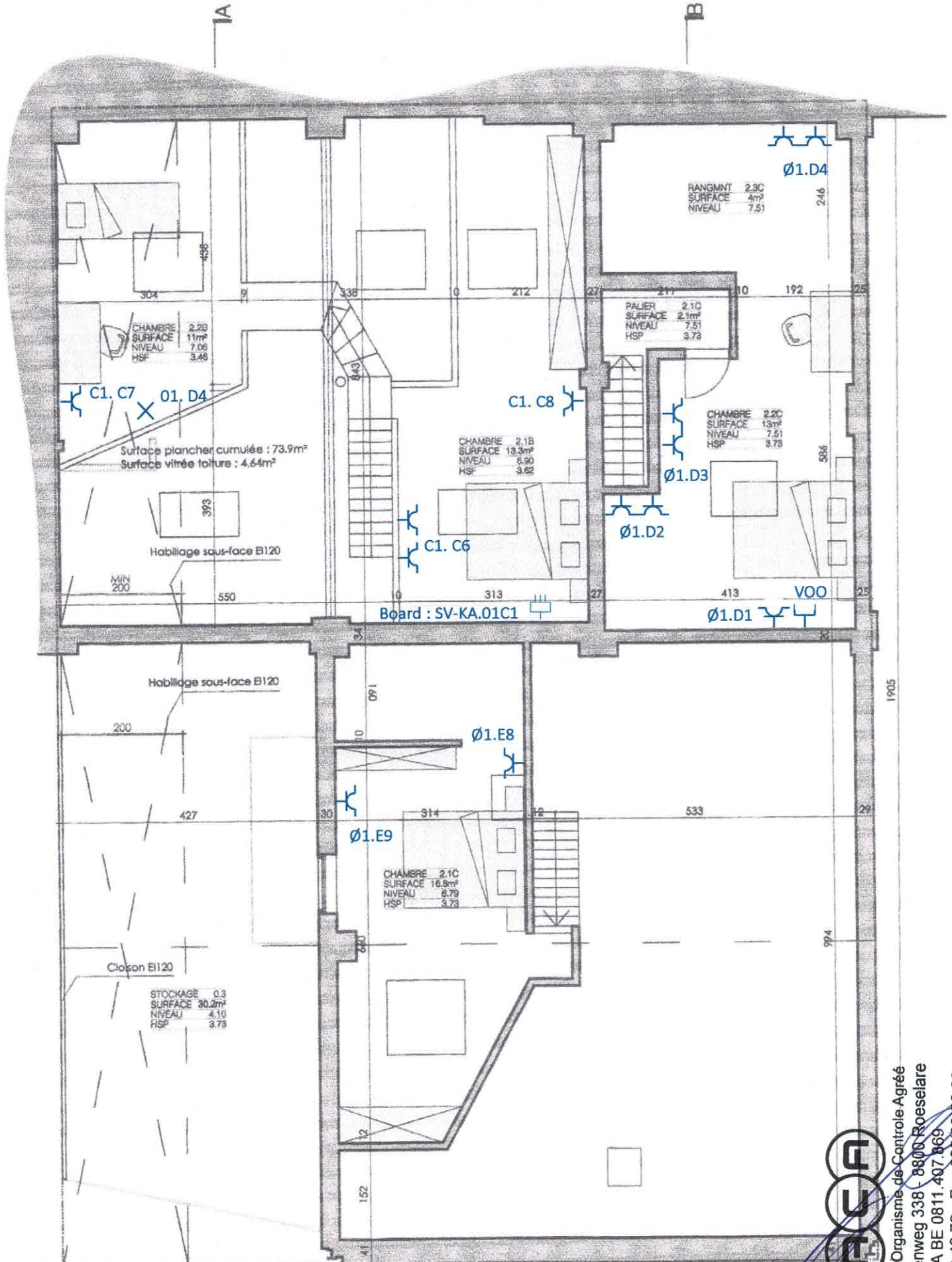
1905

ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869

Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

736 20 200 31 108
76/03/20

Adresse de l'installation	Adresse du propriétaire	Installateur	Organisme de contrôle
SCHIER Serge Rue de l'industrie, 11/K 7090 Braine le Comte	SCHIER Serge Rue de l'industrie, 11/K 7090 Braine le Comte TVA : BE- N.A. LE 16 MAI 2020 <i>Schier</i>	SCHIER Serge Rue de l'industrie, 11/K 7090 Braine le Comte	ACA



Adresse de l'installation	Adresse du propriétaire	Installateur	Organisme de contrôle
SCHIER Serge Rue de l'industrie, 11/K 7090 Braine le Comte	SCHIER Serge Rue de l'industrie, 11/K 7090 Braine le Comte TVA : BE- N.A. Le 16 mars 2020 <i>Schier</i>	SCHIER Serge Rue de l'industrie, 11/K 7090 Braine le Comte	ACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be 736 20 200 31108

